



**CONTRAT D'ENGAGEMENT
miel**

Du 1 avril 2025 au 30 septembre 2025

Entre : **l'adhérent** et **le producteur**

Nom, prénom : Jean-Marc NAILLON

Adresse : 18 rue Jean de La Fontaine
 24200 SARLAT

Tél :

Mail :

Référent : Valérie COUSTILLAS Contact : v.coustillas24@gmail.com

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

	PRIX unitaire	24/07 Nbre de pots	25/09 Nbre de pots	TOTAL
Miel toutes fleurs 500gr	7,00 €			
Miel de Printemps 500gr	8,00 €			
Miel d'Acacia 500gr	8,00 €			
Miel de Chataignier 500gr	7,50 €			
Pain d'Epices (350 gr.)	6,80 €			
Total par livraison				
Total contrat :				
Nombre de chèques (2 maxi) :				

A BOULAZAC LE :

Le producteur l'adhérent consomm'acteur
 Jean-Marc NAILLON

Le producteur s'engage à livrer les produits aux dates mentionnées.

La distribution à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h30

Le consommateur règle d'avance et remet le(s) chèque(s) (3 maxi) au référent qui les donnera au producteur à chaque livraison

MERCI DE RAPPORTER LES POTS PROPRES DU PRODUCTEUR APRES CONSOMMATION

Fiche d'information de JEAN MARC NAILLON

Présentation de l'activité :

- Apiculteur cotisant solidaire MSA en pluriactivité.
- Les ruches sont réparties en trois ruchers éloignés des cultures en conventionnel.
- Rucher principal à Sarlat en zone péri-urbaine boisée, pour la production de miel, de reines et de colonies d'abeilles.
- Rucher de Tamnies chez un maraîcher bio, en zone mixte forêt, prairie de fauche et d'élevage et production végétale bio.
- Rucher de Marcillac Saint Quentin, chez un producteur de bovins et de noix en bio.
- Les ruches sont conduites sans intrant de stimulation artificiel et donc sans forçage du rythme de développement des colonies au fil de la saison.
- Pas de transhumance pour la production de miel : Bilan carbone réduit pour la conduite des colonies par le non déplacement des ruchers et par la non utilisation de sucre qui forcerait le développement pré-printanier.
- Sélection massale des reines la plus proche possible de l'abeille noire locale, moins productive que les races importées hybrides, mais plus adaptée à la flore et au climat de la Dordogne, et nécessitant donc moins de nourrissage artificiel de complément pour l'hivernage.
- Les cires introduites dans les ruches sont issues uniquement du recyclage de la cire d'opercule provenant de la récolte des miels des 3 ruchers, afin de ne pas introduire de pollution de cire non souhaitée.
- Méthode de récolte du miel non agressive, à l'aide de chasse-abeilles (libération progressive de la hausse dans la nuit précédant la récolte). Miel non chauffé et outils de miellerie tout inox
- Les pots pour la commercialisation sont en verre et donc récupérables par l'apiculteur, ou réutilisables par le consommateur. Les étiquettes ne sont pas autocollantes pour diviser par deux les quantités de papier et de colle.